



DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION– 2024-0009

**AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE NICOLET, AVIS PUBLIC EST
PAR LES PRÉSENTES DONNÉ DE CE QUI SUIT :**

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le comité de démolition tiendra une séance publique le 20 novembre 2024, à 17 h, à l'hôtel de ville de Nicolet situé au 180, rue de Monseigneur-Panet afin de statuer, conformément au *Règlement 409-2020 visant à interdire les travaux de démolition complète ou partielle d'un immeuble de la Ville de Nicolet*, sur la demande de démolition ayant trait à une partie du bâtiment suivant :

Le lot 6 127 514 situé au 225, rue Saint-Jean-Baptiste.



Conformément au deuxième alinéa de l'article 148.0.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) et à l'article 20 du règlement précité, toute personne qui veut s'opposer à cette démolition doit, dans les dix jours de la publication du présent avis, faire connaître par écrit son opposition motivée à la soussignée, soit par courrier électronique à greffe@nicolet.ca ou par courrier à l'adresse suivante :

M^e Magali Loisel, greffière
180, rue de Monseigneur-Panet
Nicolet (Québec) J3T 1S6

PRENEZ EN OUTRE AVIS que toute personne intéressée pourra se faire entendre du comité de démolition à ladite séance, et ce, relativement à cette demande.

DONNÉ À NICOLET, ce 29 octobre 2024

M^e Magali Loisel
Greffière